



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 16 février 2010 à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS:

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère

M<sup>me</sup> Alexandra Capone, conseillère

M<sup>me</sup> Francine Crevier, conseillère

M. Dominic Lévesque, conseiller

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère

M. Yan Savaria-Laquerre, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel McCraw, directeur général

M. Claude Caron, greffier

... Après un moment de réflexion, monsieur le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

SUR CE,

Aucune question du public.

100216-1

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-2

**Approbation des procès-verbaux des séances  
extraordinaire, ordinaire et ordinaire ajournée du  
19 janvier 2010**

---

Il est proposé d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire, ordinaire et ordinaire ajournée du 19 janvier 2010 du conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-3

**Avis de motion d'un règlement concernant la  
réhabilitation de la rue De Varennes Nord**

---

Monsieur le conseiller Yan Savaria-Laquerre donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant des travaux de réhabilitation de la rue De Varennes Nord et prévoyant un emprunt nécessaire à cette fin.

100216-4

**Avis de motion d'un règlement concernant la  
réhabilitation de la rue De Monts**

---

Monsieur le conseiller Yan Savaria-Laquerre donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant des travaux de réhabilitation de la rue De Monts et prévoyant un emprunt nécessaire à cette fin.

100216-5

**Avis de motion d'un règlement concernant  
l'aménagement d'un terrain de soccer dans le parc  
École Paul VI**

---

Monsieur le conseiller Yan Savaria-Laquerre donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de soccer dans le parc École Paul VI et prévoyant un emprunt nécessaire à cette fin.

100216-6

**Avis de motion d'un règlement concernant la modification du règlement 2009-119**

---

Madame la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant une modification du règlement 2009-119 quant à la délimitation des bassins de taxation et le partage des coûts prévus audit règlement.

100216-7

**Avis de motion d'un règlement concernant la réhabilitation des rue De La Bruère, Jean-Deniau, Jeanne-Crevier et Sainte-Marguerite**

---

Monsieur le conseiller Yan Savaria-Laquerre donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant des travaux de réhabilitation des rue De La Bruère, Jean-Deniau, Jeanne-Crevier et Sainte-Marguerite et prévoyant un emprunt nécessaire à cette fin.

100216-8

**Avis de motion d'un règlement décrétant des travaux de réaménagement du Club d'aviron et emprunt**

---

Monsieur le conseiller Dominic Lévesque donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant l'exécution de travaux de réaménagement du site et du bâtiment utilisés par le Club d'aviron de Boucherville et décrétant un emprunt nécessaire à cette fin.

100216-9

**Avis de motion d'un règlement concernant des travaux de réfection du Centre sportif Pierre-Laporte et emprunt**

---

Madame la conseillère Magalie Queval donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant l'exécution de divers travaux de réfection au Centre sportif Pierre-Laporte et prévoyant un emprunt nécessaire à cette fin.

100216-10

**Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2008-89 sur les ventes-débarras**

---

Madame la conseillère Magalie Queval donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 2008-89 relatif aux ventes-débarras sur le territoire de la Ville et ce, de façon à modifier la fréquence de la tenue de telles ventes sur le territoire et à en effectuer une mise à jour.

100216-11

**Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 1414**

---

Madame la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'agrandir la zone C-17 (702) à même la zone C-16 (703), d'agrandir les zones C-26 (480) et I-11 (405) à même une partie de la zone I-15 (408), d'agrandir la zone I-12 (637) à même une partie de la zone I-11 (609), de modifier les normes d'empiètement dans une marge pour une véranda et un solarium en zone résidentielle, de modifier les usages autorisés dans les zones C-17 (702), C-26 (480) et I-11 (405), de modifier les marges arrière applicables aux bâtiments accessoires et usages accessoires dans la zone R-12 (899) et les zones de type R-51 et de modifier la hauteur et les marges applicables dans la zone P-11 (471) (projet de règlement 1414-480).

100216-12

**Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 1414**

---

Madame la conseillère Alexandra Capone donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'autoriser les enseignes directionnelles annonçant la vente d'un immeuble, de régir l'installation d'auvents et l'affichage sur auvent dans les zones commerciales, de modifier les dispositions relatives à l'exemption de cases de stationnement pour les commerces et d'autoriser de nouveaux matériaux de revêtement pour les bâtiments commerciaux et industriels (projet de règlement 1414-481).

100216-13

**Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement numéro 2007-66**

---

Madame la conseillère Alexandra Capone donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter un critère relatif aux auvents en zone commerciale, d'effectuer une correction administrative au chapitre 19 et d'encadrer l'apparence, l'intégration et la localisation des enseignes détachées des commerces situés dans les zones C-18 (632), C-18 (640), C-29 (641), C-30 (642), C-33 (646), C-17 (702) et C-44 (895).

100216-14

**Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement numéro 2007-69 (réfection rue De Saint-Pierre)**

---

Monsieur le conseiller Dominic Lévesque donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 2007-69 tel que déjà modifié par le règlement numéro 2008-69-1 de façon à changer la répartition du coût des travaux prévus à la clause de taxation dudit règlement.

100216-15

**Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement numéro 2008-95 (réfection rue Pierre-Boucher)**

---

Monsieur le conseiller Dominic Lévesque donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 2008-95 tel que déjà modifié par les règlements numéros 2008-95-1, 2008-95-2 et 2009-95-3 de façon à changer la répartition du coût des travaux indiqués à la clause de taxation dudit règlement.

100216-16

**Adoption du règlement 2010-07-2**

---

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2010 l'avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. 11-1.001);

CONSIDÉRANT que l'avis public requis à l'article 9 de ladite loi a été publié le 22 janvier 2010;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2010-07-2 modifiant le règlement numéro 2006-07 concernant la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses quant à la rémunération annuelle de base versée au maire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-17

**Adoption du règlement 2010-73-1**

---

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2009 l'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2010-73-1 modifiant le règlement numéro 2007-73 relatif à la délégation du pouvoir de dépenser, à certains fonctionnaires, dans les champs de compétence du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-18

**Adoption du règlement 2010-121-2**

---

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2010 l'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2010-121-2 modifiant le règlement numéro 2009-121 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-19

**Adoption du règlement 1414-477**

---

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2009 l'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption du second projet de règlement numéro 1414-477 (projet 2) et à l'avis public publié le 22 janvier 2010 conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, aucune personne intéressée n'a demandé que ce règlement soit soumis à l'approbation référendaire.

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 1414-477 modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'agrandir la zone I-13 (630) à même la zone I-12 (633) ainsi qu'une partie de la zone I-12 (607), de modifier les normes d'implantation des garages détachés dans la zone R-11 (313), de limiter l'autorisation des usages accessoires aux usages principaux résidentiels, commerciaux, industriels et communautaires et de préciser les normes applicables aux garages et abris d'auto dans les zones résidentielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-20

**Adoption du règlement 1414-479**

---

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2010 l'avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 1414-479 modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'autoriser, dans la zone C-44 (895), des enseignes sur mur supplémentaires et d'autoriser des enseignes détachées sur muret.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-21

**Adoption du second projet de règlement 1414-478**

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 1414-478 (projet 2) modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'apporter des précisions sur l'implantation des appareils de climatisation et d'échange thermique et de préciser les dimensions des portes de garage simples dans les zones de type R-54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-22

**Adoption du premier projet de règlement 1414-480**

Il est proposé d'adopter le premier projet de règlement numéro 1414-480 modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'agrandir la zone C-17 (702) à même la zone C-16 (703), d'agrandir les zones C-26 (480) et I-11 (405) à même une partie de la zone I-15 (408), d'agrandir la zone I-12 (637) à même une partie de la zone I-11 (609), de modifier les normes d'empiètement dans une marge pour une véranda et un solarium en zone résidentielle, de modifier les usages autorisés dans les zones C-17 (702), C-26 (480) et I-11 (405), de modifier les marges arrière applicables aux bâtiments accessoires et usages accessoires dans la zone R-12 (899) et les zones de type R-51 et de modifier la hauteur et les marges applicables dans la zone P-11 (471).

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le mardi 16 mars 2010 à 19h30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Lise Roy déclare un intérêt dans le prochain dossier soumis.

Elle quitte son siège.

100216-23

**Adoption du projet de règlement 1414-481**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 1414-481 modifiant les dispositions du règlement d'urbanisme numéro 1414 afin d'autoriser les enseignes directionnelles annonçant la vente d'un immeuble, de régir l'installation d'auvents et l'affichage sur auvent dans les zones commerciales, de modifier les dispositions relatives à l'exemption de cases de stationnement pour les commerces et d'autoriser de nouveaux matériaux de revêtement pour les bâtiments commerciaux et industriels.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le mardi 16 mars 2010 à 19h30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Lise Roy reprend son siège.

100216-24

**Adoption du projet de règlement 2010-66-4**

---

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2010-66-4 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter un critère relatif aux auvents en zone commerciale, d'effectuer une correction administrative au chapitre 19 et d'encadrer l'apparence, l'intégration et la localisation des enseignes détachées des commerces situés dans les zones C-18 (632), C-18 (640), C-29 (641), C-30 (642), C-33 (646), C-17 (702) et C-44 (895).

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le mardi 16 mars 2010 à 19h30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-25

**Entérinement des recommandations U2010-008 à U2010-012 inclusivement du Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville – acceptation de divers PIIA**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2010-008 à U2010-012 inclusivement du Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville présentées lors de sa réunion du 27 janvier 2010 et d'approuver :

- 1° En principe, les finis extérieurs pour le nouveau secteur Harmonie dans les zones R-42 (888) (excluant le 1086, De Montbrun), R-40

(815) et R-42 (819) et de demander aux promoteurs de soumettre des montages couleur des façades avec les bons types de matériaux et leurs couleurs proposés et ce, tel que recommandé à la résolution U2010-008 du CCUB;

- 2° Le projet d'aménagement paysager du 560, chemin du Lac, tel qu'apparaissant au plan préparé par LOUIS DUBUC, ARCHITECTE-PAYSAGISTE, reçu le 14 décembre 2009, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-009 du CCUB;
- 3° De façon partielle, le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée de style four squares au 569, rue des Bois-Francis, tel qu'apparaissant au plan d'implantation préparé par MICHEL VERVILLE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, déposé le 12 décembre 2009 et aux plans 1 de 4 à 4 de 4, préparés par Michel Pronovost, reçus le 19 janvier 2010, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-010 du CCUB;
- 4° Les modifications au projet intégré des HABITATIONS SIGNATURE INC. situé au 650, rue des Sureaux, telles que présentées sur les élévations et telles que construites des modèles Bourg 1 de 3 à 3 de 3, reçues le 19 janvier 2010 ainsi que Régence 1 de 2 à 2 de 2 et Colony 1 de 4 à 4 de 4, reçues le 16 décembre 2009, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-011 du CCUB;
- 5° De façon partielle, les modifications au projet intitulé « Les Berges de la rivière aux Pins » situé au 518, rue François-V.-Malhiot, tel que soumis selon le plan de MICHEL FONTAINE, ARCHITECTE-PAYSAGISTE, déposé le 12 janvier 2010 et les plans de MICHEL ANASTASIU, ARCHITECTE, reçus le 5 octobre 2009, le tout aux conditions énumérées à la recommandation U2010-012 du CCUB.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire Jean Martel déclare un intérêt dans le prochain dossier.

Il quitte son siège.

Madame la conseillère Jacqueline Boubane, mairesse suppléante, assume temporairement la présidence de la séance.

100216-26

**Entérinement de la recommandation U2010-013 du CCUB – refus d'implantation d'une tour de télécommunication au 1070, boul. du Fort-St-Louis**

---

Il est proposé :

- 1° D'entériner la recommandation U2010-013 du Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville présentée lors de sa réunion du 27 janvier 2010;

- 2° De refuser l'implantation d'une tour de télécommunication au 1070, boul. du Fort-St-Louis et ce, compte tenu de la proximité d'une zone résidentielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire Jean Martel reprend son siège et la présidence de la séance.

100216-27

**Entérinement de la recommandation U2010-014 du Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville – assujettissement du propriétaire du 15, De Montbrun à diverses conditions particulières en vertu de l'article 94 de la *Loi sur les biens culturels***

---

Il est proposé :

- 1° D'entériner la recommandation U2010-014 du Comité consultatif d'urbanisme de Boucherville présentée lors de sa réunion du 27 janvier 2010;
- 2° D'assujettir le propriétaire de l'immeuble situé au 15, rue De Montbrun aux conditions particulières apparaissant à la recommandation mentionnée précédemment et ce, en vertu de l'article 94 de la *Loi sur les biens culturels*, pour les travaux visant à transformer l'apparence extérieure et l'ajout d'un balcon couvert à l'arrière de la résidence située à ladite adresse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-28

**Procès-verbaux de la Commission sur l'Agenda 21 – réunions des 18 janvier et 1<sup>er</sup> février 2010 – entérinement des recommandations 100201-03 à 100201-06 inclusivement**

---

Il est proposé :

- 1° De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la Commission sur l'Agenda 21 pour sa réunion tenue le 18 janvier 2010;
- 2° D'entériner les recommandations suivantes de ladite commission présentées lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> février 2010 soit :
- a) RECOMMANDATION 100201-03 à l'effet de créer le groupe de travail sur l'environnement;
- b) RECOMMANDATION 100201-04 quant au suivi de la politique environnementale institutionnelle;

- c) RECOMMANDATION 100201-05 relativement à l'année internationale de la biodiversité;
- d) RECOMMANDATION 100201-06 à l'effet de déléguer M. Pierre Pion, directeur du développement urbain, comme représentant de la Ville de Boucherville au sommet de la biodiversité et le verdissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-29

**Création du groupe de travail sur l'environnement –  
modification des résolutions 061121-31 et 091124-3**

---

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner suite à la recommandation numéro 100201-03 de la Commission sur l'Agenda 21 et de créer le Groupe de travail sur l'environnement, issu de cette commission.

Il est proposé :

- 1° De modifier la résolution numéro 061121-31 en remplaçant le sous-paragraphe 1.6 par le suivant :

« 1.6 **Commission sur l'Agenda 21** dont le mandat est d'étudier le projet d'élaboration d'un Agenda 21 pour la Ville de Boucherville et de faire des recommandations au conseil municipal sur le sujet. »

et en ajoutant après le sous-paragraphe 1.14 le sous-paragraphe 1.15 suivant :

« 1.15 **Groupe de travail sur l'environnement** dont le mandat est de faire des recommandations au conseil municipal sur les dossiers administratifs relatifs aux questions reliées à l'environnement en général, au développement durable et à la conservation et la mise en valeur des milieux naturels du territoire. »

- 2° De modifier la résolution numéro 091124-3 en ajoutant après le sous-paragraphe 1.14, le sous-paragraphe 1.15 suivant :

« 1.15 **GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ENVIRONNEMENT** :

1.15.1 Madame la conseillère Anne Barabé qui agira à titre de présidente;

1.15.2 Madame la conseillère Magalie Queval;

1.15.3 Madame la conseillère Jacqueline Boubane;

Les fonctionnaires suivants :

1.15.4 Le directeur général;

1.15.5 Le directeur du développement urbain;

- 1.15.6 La chef de service urbanisme et environnement;
- 1.15.7 Le chargé de projets en environnement;
- 1.15.8 La directrice des services aux citoyens et des communications;
- 1.15.9 L'assistante-greffière de la Ville qui agira à titre de secrétaire. »

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-30

**Entérinement des recommandations 2009-65, 2010-11, 2010-12, 2010-14 à 2010-19 inclusivement de la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports – réunion du 3 février 2010 – report des recommandations 2010-10 et 2010-13**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations suivantes présentées par la Commission de la vie communautaire, de la culture et des sports lors de ses réunions tenues les 13 janvier et 3 février 2010 soit :

- 1° RECOMMANDATION 2009-65 à l'effet de refuser la demande d'installation d'un module de jeux dans le parc situé sur la rue Alfred-Laliberté ;
- 2° RECOMMANDATION 2010-11 à l'effet d'accepter la tenue d'un bazar le 29 mai 2010 dans le stationnement de l'école secondaire de Mortagne pour la fondation de ladite école;
- 3° RECOMMANDATION 2010-12 concernant le plan des personnes handicapées pour 2010;
- 4° RECOMMANDATION 2010-14 à l'effet d'autoriser la chef de division culture et patrimoine de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire de la Ville à présenter et à signer tout document relatif à une demande d'assistance financière à la SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS RICHELIEU/SAINT-LAURENT et ce, dans le cadre de la tenue de la Fête nationale à Boucherville pour l'année 2010;
- 5° RECOMMANDATION 2010-15 à l'effet d'approuver l'ajout d'une plage-horaire à la convention des ENTR'AÎNÉS ACTIFS;
- 6° RECOMMANDATION 2010-16 autorisant une levée de fonds pour l'OPÉRATION ENFANTS/SOLEIL le samedi 5 juin 2010 dans le parc Arthur-Dumouchel;
- 7° RECOMMANDATION 2010-17 autorisant l'octroi d'une aide financière annuelle de 1 000 \$ à la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES ÎLES PERCÉES afin d'offrir des visites guidées gratuitement pour les demandes qui seront reçues;

- 8° RECOMMANDATION 2010-18 acceptant la contre-proposition de DESJARDINS relativement à la commandite pour la programmation des spectacles de l'été;
- 9° RECOMMANDATION 2010-19 autorisant l'adhésion de la Ville au programme « VILLE ACTIVE » de VÉLO-QUÉBEC et autorisant la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document ou formulaire à cet effet.

Les recommandations 2010-10 et 2010-13 sont reportées pour décision à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-31

**Demandes de dérogation mineure**

---

Aucun dossier.

100216-32

**Approbation du rapport d'effectifs pour les périodes 3 à 7 inclusivement**

---

Il est proposé d'approuver le rapport d'effectifs pour les périodes numéros 3 à 7 inclusivement préparé par la directrice des Ressources humaines de la Ville et daté du 12 février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-33

**Approbation de l'échelle salariale 2010 des employés saisonniers, cols blancs**

---

Il est proposé :

- 1° D'approuver l'échelle salariale 2010 des employés saisonniers, cols blancs, pour l'ensemble des classes, le tout tel que recommandé dans le sommaire exécutif de la directrice des ressources humaines de la Ville daté du 5 février 2010;
- 2° D'autoriser la Direction des ressources humaines à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-34

**Approbation des listes de chèques**

---

Il est proposé d'approuver les listes de chèques suivantes préparées par la Direction des finances de la Ville soit :

- Liste de chèques numéros 123765 à 123919 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 123920 à 124055 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 124056 à 124196 inclusivement;
- Liste de chèques numéros 124197 à 124329 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-35

**Liste des virements budgétaires numéros VB-2010-02 à VB-2010-07 inclusivement**

---

Il est proposé :

- 1° D'approuver la liste détaillée des virements budgétaires datée du 12 février 2010 portant les numéros VB-2010-02 à VB-2010-07 inclusivement telle que préparée par la Direction des finances;
- 2° D'autoriser la Direction des finances de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-36

**Dépôt des rapports prévus au règlement de délégation 2007-73**

---

Le conseil prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 janvier 2010, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2007-73.

100216-37

**Autorisation au conseiller Yan Savaria-Laquerre à assister au 10<sup>e</sup> colloque sur la sécurité civile**

---

Il est proposé :

- 1° D'autoriser monsieur le conseiller Yan Savaria-Laquerre à assister au 10<sup>e</sup> colloque sur la sécurité civile qui se tiendra à Saint-Hyacinthe les 17 et 18 février 2010;
- 2° D'autoriser le remboursement des dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-38

**Autorisation à madame la conseillère Anne Barabé de participer aux ateliers sur la conservation des milieux naturels**

---

Il est proposé :

- 1° D'autoriser madame la conseillère Anne Barabé à participer aux ateliers sur la conservation des milieux naturels qui se tiendront les 12 et 13 mars 2010 au Lac-Beauport (Québec);
- 2° D'autoriser le remboursement des dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-39

**Autorisation de participation aux assises annuelles de l'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

---

Il est proposé :

- 1° D'autoriser tous les membres du conseil à participer aux assises annuelles de l'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC qui se tiendront à Québec les 13, 14 et 15 mai 2010;
- 2° D'autoriser le remboursement des dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**1500**

**Adoption du plan d'action à l'égard des personnes handicapées**

---

CONSIDÉRANT que l'intégration sociale des personnes handicapées est une préoccupation constante pour la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT que l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. c. E-20.1) oblige les municipalités qui compte au moins 15 000 habitants à adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures visant à réduire ces obstacles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville, en collaboration avec des acteurs du milieu, a élaboré ce plan d'action pour répondre aux exigences de la loi et avec l'objectif d'optimiser l'intégration et l'accessibilité de cette clientèle spécifique à la vie municipale.

Il est proposé :

- 1° D'adopter le document intitulé « BOUCHERVILLE PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2010 » et ce, conformément à l'article 61.1 de la loi mentionnée ci-haut;
- 2° D'autoriser le Comité consultatif de même que les services concernés de la Ville à donner suite à ce plan d'action;
- 3° De remercier les personnes et organismes qui ont contribué à l'élaboration du plan d'action 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Aide financière à NATURE-ACTION QUÉBEC pour le renouvellement d'un poste de coordonnateur en gestion des matières résiduelles**

---

Il est proposé :

- 1° D'accorder une aide financière d'un montant de 81 697 \$ à NATURE-ACTION QUÉBEC pour l'impartition d'un coordonnateur en gestion des matières résiduelles pour une durée d'une année renouvelable;
- 2° D'accepter les modalités prévues à l'offre de service déposée à cet effet;
- 3° D'autoriser le directeur de la Direction du développement urbain ou en son absence la chef de service urbanisme et environnement à signer tout document pour donner effet à la présente.

Les deniers sont disponibles pour l'octroi de ce montant au poste budgétaire 02-614-00-996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-42 **Autorisation de soumettre au MDDEP les documents relatifs relativement au projet Quartier D'Avaugour, phase 1, 2, 3 et 4**

---

Reporté.

100216-43 **Autorisation à déposer au MDDEP les documents relatifs au prolongement de la rue des Acacias**

---

Il est proposé :

- 1° D'autoriser le chef de service conception et planification de la Direction du génie de la Ville de Boucherville ou tout autre ingénieur de ladite direction à soumettre pour autorisation au MDDEP, les plans et documents relatifs à l'exécution des travaux du prolongement de la rue des Acacias;
- 2° D'autoriser les personnes mentionnées précédemment à signer tout document ou formulaire à cet effet;
- 3° De s'engager à transmettre au MDDEP une attestation signée par un ingénieur de la Direction du génie ou d'une firme qui sera mandatée ultérieurement et ce, quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-44 **Corridor de l'Oléoduc Montréal-Portland – Demande d'évaluation des risques**

---

CONSIDÉRANT le danger potentiel du passage dans notre territoire d'une matière aussi toxique pour notre environnement, nos terres et nos nappes phréatiques qu'est le pétrole brute des sables bitumineux;

CONSIDÉRANT que l'approvisionnement actuel venant de Portland satisfait le Québec et que notre société devrait s'enligner vers une diminution de l'usage du pétrole;

CONSIDÉRANT que les impacts du bris ou de la défaillance d'aussi vieux oléoducs causés par des changements de débit, de pressions internes ou de tremblement de terre ne sont pas connus par l'expérience ni par la science;

CONSIDÉRANT que le pétrole est une matière hautement polluante pour les eaux s'il y avait accident de déversement. La haute toxicité du pétrole pourrait contaminer les eaux pour des générations et générations à venir; ce qui aurait des conséquences sur la culture des terres, sur les élevages d'animaux, sur les puits d'eau potable, sur les humains, sur les aqueducs municipaux ainsi que les cours d'eau et lacs de la région;

CONSIDÉRANT que notre responsabilité face aux impacts environnementaux s'est largement accrue depuis cinquante (50) ans et que nos sociétés ont développé le « Principe de précaution ».

CONSIDÉRANT que le changement proposé peut entraîner des impacts sociaux-économiques majeurs pour les communautés touchées.

Il est proposé :

- 1° De demander à la ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs, madame Line Beauchamp, de tenir une enquête et/ou des audiences publiques afin d'évaluer les risques afférents à ce projet selon ce qui est prévu dans la *Loi sur l'environnement*, notamment aux articles 22 et 31. Des audiences devront être tenues dans chacune des municipalités concernées, étant donné les variations de danger le long du parcours et la responsabilité de chaque municipalité;
- 2° De transmettre copie de la présente à la ministre, aux députés des comtés provincial et fédéral et à la coalition du corridor de l'Oléoduc Montréal-Portland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-45

**Augmentation temporaire de la marge de crédit de la Ville**

---

Il est proposé :

- 1° D'autoriser l'augmentation de la marge de crédit bancaire de la Ville de 2 M \$ à 7 M \$ pour une période de trois (3) semaines, le tout tel que recommandé dans le sommaire exécutif signé par le trésorier de la Ville le 10 février 2010;
- 2° D'autoriser le directeur de la Direction des finances et trésorier ou en son absence l'assistante-trésorière, à signer tout document ou formulaire pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**1503**

100216-46

**Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole du lot 1 912 086 du cadastre du Québec et d'une partie du lot 1 912 085 du cadastre du Québec**

---

Il est proposé :

- 1° De demander à la CPTAQ l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 1 912 086 et une partie du lot 1 912 085 du cadastre du Québec, le tout selon les termes du formulaire déposé à cet effet;
- 2° D'autoriser le directeur du développement urbain de la Ville ou en son absence la chef de service urbanisme et environnement à signer tout document ou formulaire pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-47

**Adjudication d'un contrat pour les utilités publiques – Harmonie 7A-1**

---

CONSIDÉRANT les soumissions demandées pour les utilités publiques – Harmonie 7A-1;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du génie de la Ville datée du 29 janvier 2010 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour les utilités publiques – Harmonie 7A-1 à G-TEK (3427951 CANADA INC.) étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 980 878,11 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission C-09-11-B.

Les deniers sont prévus pour l'adjudication de ce contrat au règlement numéro 2009-127 adopté sur le sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-48

**Adjudication d'un contrat pour l'impression du programme de loisirs (3 parutions) été 2010, automne 2010 et hiver / printemps 2011**

---

CONSIDÉRANT les soumissions demandées pour l'impression du programme de loisirs (3 parutions) été 2010, automne 2010 et hiver / printemps 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics et des approvisionnements de la Ville datée du 9 février 2010 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'impression du programme de loisirs (3 parutions) été 2010, automne 2010 et hiver / printemps 2011 à PAYETTE & SIMMS INC. étant le plus bas soumissionnaire conforme selon l'option « C » papier Manistique (fait à 100% de fibres recyclées dont 40% de fibres post consommation) pour un montant total de 29 250,42 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission SI-10-01.

Les deniers sont disponibles pour l'adjudication de ce contrat aux postes budgétaires 02-711-00-341 et 02-759-51-311 tel qu'en fait foi le certificat du trésorier daté du 10 février 2010 et portant le numéro CT-23-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-49

**Adjudication d'un contrat pour l'aménagement d'une passerelle flottante au parc de la Frayère**

---

CONSIDÉRANT les soumissions demandées pour l'aménagement d'une passerelle flottante au parc de la Frayère;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du génie de la Ville datée du 15 février 2010 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'aménagement d'une passerelle flottante au parc de la Frayère à STRUCTURE MARINE AMARCO INC. étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 43 011,02 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission C-10-07-A.

La dépense sera imputée au poste budgétaire 22-6-6996-714 et prise à même la contribution du fond de parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-50

**Adjudication d'un contrat pour le prolongement de l'égout pluvial à l'intérieur de la servitude reliant les rues D'Avaugour et Alfred-Bernier**

---

CONSIDÉRANT les soumissions demandées pour le prolongement de l'égout pluvial à l'intérieur de la servitude reliant les rues D'Avaugour et Alfred-Bernier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du génie de la Ville datée du 15 février 2010 sur le sujet.

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le prolongement de l'égout pluvial à l'intérieur de la servitude reliant les rues D'Avaugour et Alfred-Bernier à CONSTRUCTION CHOINIÈRE INC. (DIVISION SINTRA) étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 147 288,33 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et à la soumission C-10-01-A.

Les deniers sont prévus pour l'adjudication de ce contrat au règlement numéro 2009-143 adopté sur le sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-51

**Reconduction d'un contrat pour la fourniture de pierre concassée avec ou sans livraison**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture de pierre concassée avec ou sans livraison;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics et des approvisionnements datée du 2 février 2010 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire le contrat pour la fourniture de pierre concassée avec ou sans livraison à DEMIX AGRÉGATS au montant annuel de 136 587,22 \$ taxes comprises, pour la pierre livrée, et au montant de 105 264,41 \$ taxes comprises pour la pierre non livrée et ce, pour une première et dernière année de reconduction tel que stipulé à l'article 15 du Cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-09-08.

La Direction des travaux publics et des approvisionnements est autorisée à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-52

**Reconduction d'un contrat pour des travaux de pavage, recouvrement partiel et rapiéçage**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour des travaux de pavage, recouvrement partiel et rapiéçage;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics et des approvisionnements datée du 2 février 2010 sur le sujet.

Il est proposé de reconduire le contrat pour des travaux de pavage, recouvrement partiel et rapiéçage à LES ENTREPRISES NORD CONSTRUCTION (1962) INC. au montant de 137 284,22 \$ taxes comprises et ce, pour une première année de reconduction tel que stipulé à l'article 15 du Cahier des charges administratives particulières de la soumission SP-09-23.

La Direction des travaux publics et des approvisionnements est autorisée à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-53

**Approbation de l'entente intermunicipale de fourniture de services par la Ville de Longueuil à la Ville de Boucherville pour l'application du *Règlement sur la qualité de l'eau potable***

---

Il est proposé :

- 1° D'approuver l'entente intermunicipale de fourniture de service par la Ville de Longueuil à la Ville de Boucherville relativement à l'échantillonnage et à l'analyse de l'eau potable sur le réseau d'aqueduc local et ce, pour l'application du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, le tout selon les termes, clauses et conditions du document joint en annexe;
- 2° D'autoriser monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistante-greffière à signer ladite entente pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-54

**Acquisition d'une servitude de passage sur le lot 4 300 071 du cadastre du Québec**

---

Il est proposé :

- 1° D'acquérir du SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES JARDINS DES TUILERIES, personne morale dûment constituée par la publicité d'une déclaration de copropriété ayant son siège au 535, rue Samuel-De Champlain, Boucherville, Québec, J4B 6B6, une servitude perpétuelle de passage permettant la libre circulation de véhicules prioritaires, sanitaires et communautaires de la Ville de Boucherville et de ses représentants sur l'immeuble suivant :

Le lot 4 300 071 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly soit la partie commune de la copropriété créée par la publication de la déclaration de copropriété.

La présente servitude est acquise pour et en considération des avantages que retire le cédant et ses ayant droits des services accordés par la Ville de Boucherville et ses représentants.

Les frais et honoraires des présentes de même que des copies requises, dont une pour la Ville, et les frais de publication seront à la charge du cédant.

- 2° D'autoriser monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistante-greffière à signer tout document ou acte pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-55

**Acquisition d'une servitude de passage sur le lot  
4 300 116 du cadastre du Québec**

---

Il est proposé :

- 1° D'acquérir du SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES LE HAVRE DU MARAIS, personne morale dûment constituée par la publicité d'une déclaration de copropriété ayant son siège au 805, rue Jean-Deslauriers, unité 1, Boucherville, Québec, J4B 0E9, une servitude perpétuelle de passage permettant la libre circulation de véhicules prioritaires, sanitaires et communautaires de la Ville de Boucherville et de ses représentants sur l'immeuble suivant :

Le lot 4 300 116 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, soit la partie commune de la copropriété créée par la publication de la déclaration de copropriété.

La présente servitude est acquise pour et en considération des avantages que retire le cédant et ses ayant droits des services accordés par la Ville de Boucherville et ses représentants.

Les frais et honoraires des présentes de même que des copies requises, dont une pour le cessionnaire, et les frais de publication seront à la charge du cédant.

- 2° D'autoriser monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistante-greffière à signer tout document ou acte pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-56

**Consentement à la création d'une servitude de passage par destination du propriétaire sur une partie du lot 4 147 785 du cadastre du Québec**

---

Il est proposé :

- 1° De consentir à la création par DÉVELOPPEMENTS G.R.D.L. INC. d'une servitude de passage par destination du propriétaire permettant en tout temps la libre circulation des véhicules prioritaires, sanitaires et communautaires de la Ville de Boucherville et de ses représentants sur l'immeuble suivant :

Une partie du lot 4 147 785 du cadastre du Québec montré sur un plan préparé par MICHEL VERVILLE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE et daté du 10 décembre 2009 et portant le numéro V8888-3 de ses dossiers et le numéro 19108 de ses minutes.

Cette servitude de passage est établie en considération du service qu'elle procure aux immeubles, au propriétaire et ses ayants droits.

Cette servitude de passage ne pourra en aucun temps être modifiée ou annulée sans l'accord préalable de la Ville de Boucherville;

Les frais et honoraires de l'acte de même que des copies requises sont à la charge du propriétaire.

- 2° D'autoriser monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistante-greffière à signer tout document ou acte pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100216-57

**Orientations du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 18 février 2010**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. c. E-20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 février 2010;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

- Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-100218-1.5 à CA-100218-1.14 inclusivement.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci (ou son représentant) est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de cette séance, si le tout est jugé pertinent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Affaires nouvelles

Aucun dossier.

La parole est accordée aux membres du conseil.

100216-58

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Jean Martel, maire

\_\_\_\_\_  
Claude Caron, greffier